



Paris s'est toujours fortement engagée auprès de ses habitants et de ses visiteurs en situation de handicap : ainsi, près de 26 600 Parisiennes et Parisiens perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés, 5 000 la Prestation de compensation du handicap et 2 700 l'Allocation compensatrice de tierce personne.

Parce que chaque situation est unique et oblige la collectivité à apporter des réponses adaptées et plurielles, cette multiplicité nous impose une transversalité totale des politiques de la ville en matière de handicap. Chaque adjoint, chaque direction et chaque agent participent ainsi à l'efficacité des dispositifs existants, à l'identification de nouvelles pistes de progrès et à la mise en œuvre de nos priorités.

Au-delà des réponses sociales spécifiques, notre objectif est l'inclusion pour tous et toutes. Pour cela, nous devons permettre une authentique accessibilité universelle et une pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de la Cité.

Chacun de vous a un rôle essentiel à jouer au cœur de nos politiques en matière de handicap, qu'il s'agisse d'accès au logement, à la culture, au sport, aux loisirs, à une pleine citoyenneté... C'est pourquoi la politique parisienne du handicap s'appuie sur l'expertise des personnes concernées, de leurs proches et des associations.

Permettre à tous d'avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes possibilités, faire contribuer chacun au dynamisme et à la cohésion de notre Ville, c'est ainsi que nous serons fidèles à nos valeurs et capables de relever les défis des temps nouveaux.

Anne Hidalgo, Maire de Paris



Aa|

La diversité des champs d'action de la Ville de Paris



Mise en accessibilité : déplacements, bâtiments et installations (voirie, traversées, établissements recevant du public, espaces verts, aires de jeux, équipements culturels et sportifs), accessibilité numérique, tourisme accessible

Sensibilisation du public : mois parisien du handicap, semaine parisienne de sensibilisation à l'autisme, expositions...

Inclusion des enfants en milieu scolaire et périscolaire : accessibilité des établissements scolaires, services périscolaires inclusifs, aide pédagogique aux équipes d'animation, rédaction par la MDPH des projets personnalisés de scolarisation

Subventions aux associations sociales, culturelles, sportives, étudiantes, d'accompagnement scolaire, d'insertion professionnelle...

Développement d'une pratique sportive adaptée : événements sport handicap, centre handi jeunes, Paris sport vacances, cours de sport adaptés pour adultes et seniors

Adaptation de l'offre citoyenne : accès aux bureaux de vote et événements organisés par la Ville de Paris

Participation à la vie locale : dans les Mairies d'arrondissements, par les conseils locaux du handicap

Soutien à l'innovation : accompagnement de start-up proposant des réponses innovantes aux personnes en situation de handicap

Amélioration de l'accès à la santé : engagements spécifiques dans le cadre des Assises de la santé en 2016 et 2017 (améliorer la coopération des professionnels intervenant à domicile auprès de personnes en situation de handicap)

Accueil en établissements et services sociaux et médico-sociaux : plus de 1 500 places en établissement proposées, des services d'accompagnement au quotidien bénéficiant à 2 000 personnes

Adaptation de l'offre de logement social : objectif de 40 % de logements sociaux accessibles de la rue à la porte du logement aux personnes en situation de handicap moteur et 3 % de logements adaptés en 2020

Soutien financier au quotidien : versement de la prestation compensatoire du handicap (PCH), de diverses allocations et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)

Accompagnement et maintien dans l'emploi : recours aux structures qui emploient des personnes en situation de handicap (secteurs protégé et adapté du travail), politique active d'emploi d'agents en situation de handicap

Braille



Zoom

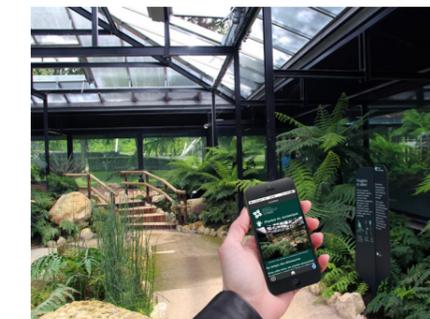
● L'expérimentation de tapis traversants pour faciliter le déplacement sur traversées longues

Pour remédier à la difficulté pour les personnes déficientes visuelle à suivre l'axe des traversées longues ou complexes, la Ville de Paris a expérimenté des tapis traversants permettant de rendre tactiles les traversées complexes. Cette solution a été élaborée avec une ergothérapeute avant d'être testée par un panel de personnes malvoyantes et non-voyantes et sera progressivement déployée sur l'ensemble des traversées complexes de la ville.



● Le dispositif sonore Audiospot au Parc Floral

Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap (particulièrement de handicap visuel), des balises sonores Bluetooth ont été installées tout au long du parcours au Parc Floral et s'activent automatiquement à l'approche d'une personne disposant sur son téléphone de l'application Audiospot. Elles proposent un parcours en audio-description qui permet aux personnes déficientes visuelles de bénéficier d'informations riches sur les plantes du Parc.



● Les centres de loisirs à parité (CLAP)

Les CLAP sont des centres de loisirs accueillant en nombre égal des enfants porteurs de handicap et des enfants sans handicap, permettant ainsi une véritable inclusion des enfants handicapés, qui font les mêmes activités que les autres enfants, avec une approche et un accueil individualisés. Sur les sept CLAP gérés directement par la Ville, 210 enfants en situation de handicap étaient inscrits au titre de l'année scolaire 2015/2016 et 193 pour 2016/2017.



Zoom



Le développement du sport adapté



Depuis 2010, la Ville de Paris a décidé de favoriser la pratique sportive de proximité en direction des personnes en situation de handicap mental (« port adapté »). Aujourd'hui, 38 centres de sport adapté (CSA) ont été mis en place, répartis dans 10 arrondissements parisiens. Les activités sportives se déroulent au sein des équipements municipaux et sont encadrées par des animateurs sportifs diplômés. Ce sont environ 250 bénéficiaires qui pratiquent, le judo, le roller, le karaté, le trampoline, les sports collectifs...

La médiation numérique et sensorielle dans les musées

Paris Musées a équipé plusieurs établissements de dispositifs innovants de médiation numérique et sensorielle : des bornes accessibles qui offrent des dispositifs interactifs de médiation avec commentaires audio (Musée d'Art Moderne), une salle pédagogique adaptée consacrée aux matériaux et techniques de sculpture (musée Bourdelle), des outils visuels, tactiles, sonores et odorants pour une découverte des œuvres basée sur la multi-sensorialité (Petit Palais)...



Le nouveau site internet handicap.paris.fr de la MDPH de Paris

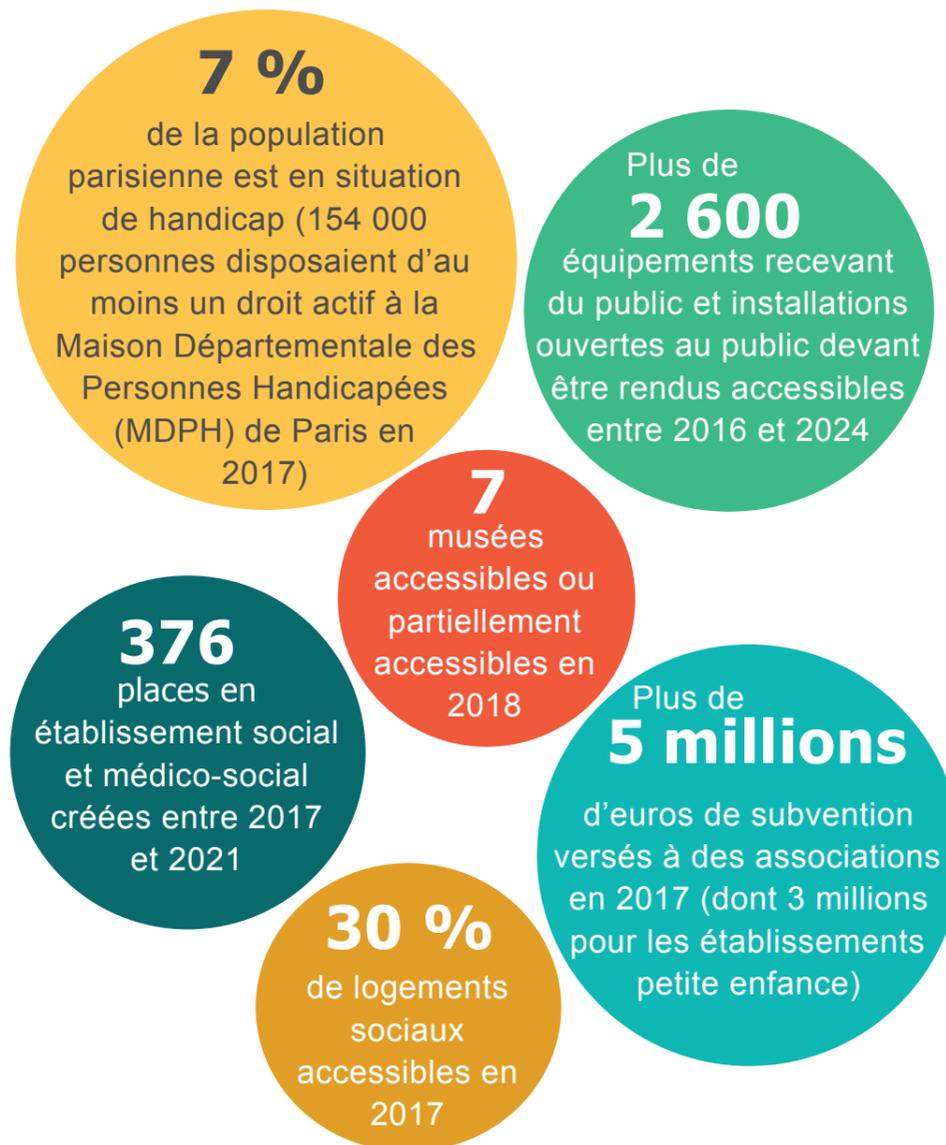


L'été 2018 marque le lancement d'un nouveau site internet ayant vocation à jouer le rôle de guichet unique numérique du handicap. Le site handicap.paris.fr a pour objectif de recenser les services de proximité et les actions locales en faveur des personnes en situation de handicap, qui pourront naviguer sur ce nouveau site en fonction de leurs besoins ou projets : droits à demander à la MDPH, accompagnement spécifique pour son enfant, activités accessibles pour sortir, se divertir...

Un rapport d'étape complet ainsi qu'une version numérique de ce document sont disponibles sur handicap.paris.fr



Chiffres clés



Aa|



Braille

Crédits photos
Laurent Bourgogne
Gérard Sanz
Source CEREMA
Jean-Baptiste Gurliat
Justine Tarron
Etienne Mazeaud



Politique parisienne du handicap



PARIS
inclusif et accessible